

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Antignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean-Philippe SERRE (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Bernard BOUVELOT, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Éric MOULIER (Saignes), Joëlle NOËL (Trémouille) à Fabrice MEUNIER (Vebret) Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac).

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 22 novembre 2022

20221129020DE

DESIGNATION DE REFERENTS BASSIN VERSANT DE LA RHUE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les inondations (GEMAPI) la Communauté de communes du Pays Gentiane s'est positionnée comme chef de file pour assurer la structuration du bassin versant de la Rhue.

Cette démarche a donné lieu à la création d'une entente intercommunautaire associant les Communautés de communes du Massif du Sancy, Hautes Terres Communauté, Sumène-Artense et Pays Gentiane et le recrutement d'un technicien de rivière. Par délibération du 19 septembre 2019, la CCSA a adhéré à l'entente et a désigné MM Philippe DAUPHIN, Stéphane BRIANT et Daniel CHEVALEYRE comme élus représentants de la CCSA. Etant donné que depuis les élus communautaires ont changé, il est nécessaire de redésigner des élus sur ce bassin-versant en attendant la structuration syndicale en cours (bassin-versant Dordogne Rhue).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix Pour, désigne :

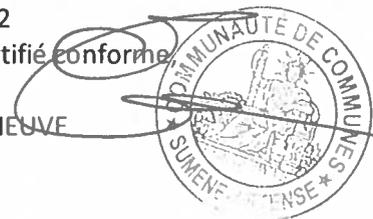
- Daniel CHEVALEYRE
- Stéphane BRIANT
- Arnaud MOREAU

Fait à CHAMPS SUR TARENTEINE - MARCHAL, le 29 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 02/12/2022

Affichée ou notifiée le 02/12/2022

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

